



CARTE SYNTHÉTIQUE - ASSURANCES 2024 /2025

GUIDE DE HAUTE MONTAGNE

Nous, soussignés, Syndicat National des Guides de Montagne, certifions par la présente que :

Thomas BOILLOT

Guide de haute montagne, bénéficie, au titre de membre adhérent du SNGM de la couverture :

- En Responsabilité civile professionnelle

Du contrat d'assurance groupe, souscrit à notre profit par l'intermédiaire de la société de courtage GBC Montagne, de Allianz France N° de police **624 23 633** valable du 01/10/2024 au 30/09/2025.

- En assistance, rapatriement, recherche et secours

Du contrat d'assistance groupe, souscrit à notre profit par l'intermédiaire de la société de courtage GBC Montagne, de Allianz Assistance N° **922 149** Recherche, secours et rapatriement.

ATTENTION : l'assistance ne couvre pas le rapatriement des clients.

Fait ce jour, le 27 Septembre 2024, à Porte-de-Savoie, pour valoir ce que de droit.

Le Président

Jean-Marc VENGEON



Thomas BOILLOT

Valable du

01/10/2024 au 30/09/2025

Allianz

Assurance Responsabilité Civile
professionnelle Guide haute montagne

ALLIANZ n° 624 23 633

Assistance (recherche, secours et rapatriement)

ALLIANZ Assistance n° 922 149

RENDEZ-VOUS SUR LE COIN DES GUIDES

Vous pouvez désormais télécharger dans le Coin des Guides du site sngm.com :

<https://sngm.com/index.php/accueil-principal>

Vos attestations d'assurances



COIN DES GUIDES
PORTAIL EXTRANET
DU SNGM



Les synthèses des garanties des contrats SNGM

Rubrique « Mon compte » > « Assurances » puis
« Télécharger mes attestations d'assurances »



Rubrique « Juridique - Assurances »
puis « Contrat RC Pro »



ATTENTION : Découper avec précaution pour ne pas déchirer la carte !

EN CAS D'ACCIDENT

- 1 - Donner l'alerte le plus rapidement possible et mettre le groupe à l'abri.
- 2 - Contacter le Réseau Assistance Accident (RAA) du SNGM sur le numéro d'urgence +33 (0)4 83 43 23 53 pour être accompagné(e).
- 3 - Remplir la déclaration d'accident sur le Coin des Guides dans un délai de 3 jours.
- 4 - Ouvrir un dossier de sinistre auprès de l'assistance Allianz Assistance en précisant le numéro de contrat n° 922 149 au +33 (0)1 40 25 52 28. Obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.
- 5 - En cas d'accident professionnel grave, remplir la déclaration d'accident DDCSPP téléchargeable dans le Coin des Guides et l'adresser sous 48h à la DDCSPP de votre département.



- **Avoir sur soi** : carte d'éducateur sportif, carte UIAGM, certificat médical datant de moins d'un an, carte vitale, carte européenne d'assurance maladie, ainsi que cette carte d'assurance.
- **Contrôlez que vos clients** ont leur propre assurance secours, recherche et assistance pour la pratique des sports en montagne !

Les contrats SNGM sont souscrits auprès d'Allianz et d'Allianz Assistance par l'intermédiaire de la société de courtage GBC Montagne, jusqu'au 30/09/2025.